

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Véronique Hurni concernant la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni et consorts demandant si tous les petits Vaudois sont égaux devant la prise en charge des soins dentaires (09\_INT\_232)

### 1 RAPPEL DE LA QUESTION SIMPLE

Le 28 avril 2009, je me permettais d'interpeller le Conseil d'Etat demandant un état des lieux dans le canton sur la prise en charge des soins dentaires scolaires.

Le Conseil d'Etat a mis en évidence une portion non négligeable d'enfants qui pourraient subir des inégalités importantes liées aux ressources des parents notamment et a parlé dans sa réponse d'un certain nombre de paramètres qui étaient à développer.

Aussi, je me permets de demander aujourd'hui, après plus de deux ans, où en sont les travaux concernant le paramètre de l'approche assurantielle qui permettrait à l'ensemble des élèves de ce canton de la prévention et des soins réalistes et équitables ?

Le Conseil d'Etat pense-t-il pouvoir nous proposer un projet durant cette législature encore ?

#### 1.1 Réponse

Conformément à la réponse apportée à l'interpellation de Mme la députée Hurni, le groupe de travail mandaté par le Chef du Département de la santé et de l'action sociale s'est constitué. Ce groupe est d'ailleurs aussi chargé d'élaborer la réponse au postulat de M. le député Dolivo au sujet de la réalisation d'une assurance dentaire cantonale à destination des enfants et des jeunes adultes.

Ce groupe de travail a déjà réuni une fois tous les partenaires concernés (services de l'administration, AVASAD, médecins-dentiste) pour un premier tour de table d'échanges d'arguments et d'avis. Ces personnes ont confronté leur vision de la situation, discuté des problèmes qui se posent et débattu des différentes approches possibles. A la suite de cette séance, des pistes ont été examinées. Cela étant, ces travaux devront intégrer les effets de la mise en oeuvre des prestations cantonales pour les familles (PC Familles) et de la rente-pont puisque ces deux nouvelles prestations permettront de rembourser, sous certaines conditions, les frais dentaires des ayants droit.

Le groupe de travail reprendra ses travaux à partir de l'automne 2011 en poursuivant l'objectif d'élaborer des scénarios dans le courant de 2012.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 octobre 2011.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*